



15ème législature

Question N° : 41032	De Mme Marie-Ange Magne (La République en Marche - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Création d'un conseil de l'Ordre des psychologues	Analyse > Création d'un conseil de l'Ordre des psychologues.
Question publiée au JO le : 14/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 01/03/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la profession de psychologue concernant la proposition de loi n° 4055 du 7 avril 2021 qui tend à créer un conseil de l'Ordre des psychologues. Cette proposition de loi se focalise uniquement sur l'aspect paramédical de la profession, la rattachant au seul ministère de la santé. Elle fait ainsi abstraction des domaines de l'enseignement et de la recherche, activités exercées par de nombreux praticiens. Cette proposition de loi restreint finalement la liberté professionnelle des psychologues faisant fi de pans entiers de cette profession qui appartient, il faut le rappeler, au domaine des sciences humaines. Elle souhaiterait ainsi connaître sa position concernant cette proposition de loi qui vise à créer un ordre professionnel et à paramédicaliser la profession de psychologue, réduisant leur liberté d'exercice.